



M GUEYE PROF de CMC au Lycée Technique André Peytavin de Saint-Louis/ **Tél :** 77 433 31 27/ **Adresse électronique:** moustapha821@hotmail.fr

Dossier sur « L'intégration politique et économique en Afrique »

Introduction : Au lendemain de la décolonisation, les initiatives se développent pour organiser une solidarité politique et économique des peuples d'Afrique. Cette intégration est un processus de renforcement des indépendances, de convergence entre les différents systèmes politiques et socio-économiques, d'intensification des relations entre les peuples.

I/ L'intégration politique : de l'OUA à l'UA

1- Naissance de l'OUA

L'OUA a été créée le 25 mai 1963 à Addis Abeba (Ethiopie) par une trentaine de chefs d'Etats et de Gouvernements. Pour la première fois, l'Afrique indépendante se propose de transcender les barrières linguistiques et la diversité des systèmes politiques, économiques et éducatifs pour envisager son unité en tant que continent. Les principaux objectifs de l'organisation sont :-Renforcer l'unité et la solidarité des Etats africains ;-Coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique ;-Eliminer sous toutes ses formes le colonialisme de l'Afrique ;-Favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

L'OUA consacre les quinze premières années de son existence au combat politique : libérer les territoires encore sous la domination européenne et combattre l'apartheid en Afrique du Sud. Ainsi, en dépassant le cadre trop étroit de leurs micro-nations, les responsables politiques africains adoptèrent, à Monrovia (Libéria), en juillet 1979, la « Déclaration d'engagement de Monrovia des chefs d'Etats et de Gouvernement de l'OUA sur les principes directeurs à respecter les mesures à prendre pour réaliser l'autosuffisance nationale et collective dans le domaine économique et social en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

Après 38 ans d'existence, le bilan de l'OUA est très mitigé. Certains pensent même que l'OUA a échoué dans sa mission. En 2002, l'Union Africaine (UA) remplace l'OUA.

2- La création de l'UA

Avec cette nouvelle organisation, il s'agit pour les fondateurs de répondre aux nouveaux défis que l'Afrique doit relever. Pour l'UA, les impératifs du moment sont : l'unité politique et l'intégration économique. Les objectifs fondamentaux de l'UA demeurent :- La réalisation d'une plus grande unité et solidarité entre les pays et les peuples ;-La défense de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et l'indépendance des Etats ;- La promotion et la défense des positions africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples ;

Quant aux principes, ils sont fondés sur :- L'égalité souveraine et l'indépendance de tous les Etats membres de l'union ;-Le respect des frontières existant au moment de l'accession à l'indépendance ;- La participation des peuples africains aux activités de l'union ;- Le règlement pacifique des conflits entre Etats membres de l'union pour les moyens appropriés qui peuvent être décidés par la conférence de l'union ;- Le droit de l'union d'intervenir dans un Etat membre sur décision de la conférence, dans certaines circonstances graves : crimes de guerre, génocide...

II/ L'intégration économique : les organisations régionales



M GUEYE PROF de CMC au Lycée Technique André Peytavin de Saint-Louis/ **Tél :** 77 433 31 27/ **Adresse électronique:** moustapha821@hotmail.fr

L'intégration régionale est la convergence politique, économique et sociale d'un ensemble de pays d'optimiser leur chance de développement. Au début des années 1960, les dirigeants africains espéraient que les échanges commerciaux avec les anciennes métropoles favoriseraient les ressources nécessaires pour permettre le développement de nouveaux Etats indépendants. Ce fut une déception. Alors progressivement les Etats africains privilégient la coopération sous-régionale.

1- La CDEAO

Créée le 28 mai 1975, la CDEAO a pour mission de promouvoir la coopération et le développement dans tous les domaines de l'activité économique, d'abolir à cette fin, les restrictions du commerce, de supprimer les obstacles à la libre circulation des personnes, des biens et des services et d'harmoniser les politiques sectorielles régionales. L'objectif majeur reste la constitution d'un vaste marché commun.

La CDEAO regroupe 8 Etats francophones (Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Burkina Faso, Niger, Sénégal et Togo) 2 Etats lusophones (Guinée Bissau, Cap-Vert) et 5 Etats anglophones (Gambie, Ghana, Libéria, Sierra Léone).

La CDEAO est la principale structure destinée à coordonner les actions des pays d'Afrique de l'Ouest. Aujourd'hui l'organisation a élargi ses domaines d'actions, en intervenant outre dans les relations économiques, les domaines de sécurité, de maintien de la paix, de la démocratie ou encore de la bonne gouvernance...

2- L'UEMOA

L'Union économique et monétaire ouest-africaine qui a remplacé l'UMOA (Union monétaire ouest-africaine, créée en 1962) a été créée le 10 janvier 1994 à Dakar, à la suite de la dévaluation du franc CFA. Elle vise à rétablir un espace économique intégré en s'appuyant sur la monnaie commune des Etats membres. Elle doit permettre une meilleure insertion des Etats membres dans l'économie mondiale et leur ouvrir ainsi des perspectives nouvelles et communes au développement économique et social. Ces différentes instances concourent à la réalisation d'une intégration régionale véritable à travers différents programmes et actions qui influencent la vie des communautés.